
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 octobre 2021 à 19 h
Vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétéreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Serge VILLANDRÉ, directeur d'arrondissement
Monsieur Stéphane BROSSAULT, directeur de la direction des travaux publics
Monsieur Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Patricia PLANTE, Directrice de la direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Constance LAUZON, chef de la Division des relations avec les citoyens et communications
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement
Madame Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut

Et

Madame Josée DESLONGCHAMPS, commandante du poste de quartier 48

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 19 h 04.

CA21 27 0284

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement en ajoutant, après le point 10.06, le point suivant :

Motion en faveur de la nomination des lieux suivants sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve : « parc Henry-Morgentaler », « parc Francine-Léger », « maison de la culture Madame Bolduc », « maison de la culture du village de la Longue-Pointe » et « édifice Nicole-Larivée-Boudreau ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclaration des élu(e)s.

Madame Karine Boivin-Roy, conseillère du district de Louis-Riel, annonce le dépôt, au point 40.05, du certificat des résultats du registre tenu le 14 septembre 2021, concernant le projet de développement résidentiel de l'ancien hôpital Grace-Dart, lequel précise que le nombre de signatures obtenues, bien qu'assez important pour demander qu'un référendum soit tenu, n'a pas été atteint et que le projet est

réputé approuvé par les personnes habiles voter. Conséquemment, elle demande au promoteur de tenir sa promesse de mettre sur pied un comité de bon voisinage. De plus, elle dépose auprès de la secrétaire d'arrondissement une pétition de citoyens concernant le trajet d'autobus 32 en réaction à la réponse du maire du 13 septembre. Elle remercie son collègue Éric Alan Caldwell pour sa collaboration pour le dépôt d'une motion sur la toponymie afin de nommer un lieu en l'honneur du docteur Morgentaler. Elle remercie les citoyens de Louis-Riel qu'elle a représenté depuis les huit dernières années pour la confiance qu'ils lui ont accordée. Elle souhaite la meilleure des campagnes à tous ses collègues élu(e)s et remercie les fonctionnaires pour leur collaboration et leur précieux travail.

Madame Laurence Lavigne Lalonde, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe, annonce qu'elle ne se représentera pas dans le district de Maisonneuve-Longue-Pointe pour un autre mandat. Elle remercie les citoyens pour la confiance qu'ils lui ont accordée durant ces deux derniers mandats. Elle dit se sentir privilégiée, qu'elle a appris et a grandi énormément au contact de ces citoyens engagés et mobilisés. Enfin, elle remercie les employés municipaux pour leur collaboration, leur engagement et leur dévouement.

Monsieur Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, annonce la journée internationale de l'Habitat qui reconnaît le droit à tous les citoyens d'avoir un toit. Il se dit heureux de souligner cette journée importante qui le touche particulièrement en cette période de crise du logement. Il revient sur la séance publique qui a eu lieu la semaine dernière concernant le refuge de l'Auberge Royal Versailles. Il remercie monsieur Richard Campeau, député de Bourget, qui a fait, lors de cette soirée, une intervention sensible et intelligente. Il se dit très sensible aux enjeux de cohabitation soulevés lors de la séance. Il veut faire appel à la compassion et à la solidarité des résidents du secteur envers les citoyens qui vivent des problèmes d'itinérance. Il précise que La table de quartier Mercier-Ouest quartier en santé s'engage à créer un comité de citoyens afin d'assurer une meilleure cohabitation entre les résidents du secteur et les utilisateurs du Refuge. Il annonce que l'arrondissement accordera ce soir une contribution de 52 000 \$ à l'organisme L'anonyme afin qu'il puisse continuer son travail d'intervention sur le site et ainsi réduire les enjeux de cohabitation. Il annonce la création de deux nouveaux espaces verts dans Tétreaultville. Il explique que l'ajout de ces deux petits lots permettra de combattre la crise climatique en plus d'offrir aux citoyens du secteur des endroits pour se reposer. De plus, il annonce l'augmentation de 400 000 \$ du budget de plantation d'arbres. Finalement, il dit se sentir très choyé d'avoir travaillé comme maire d'arrondissement pendant les 4 dernières années. Il remercie les citoyens qui se mobilisent pour faire changer leur quartier. Il remercie sincèrement ses collègues élu(e)s, les 600 employés de l'arrondissement et le directeur, monsieur Serge Villandré, pour leur dévouement.

Éric Alan Caldwell, conseiller du district d'Hochelaga, remercie tous les citoyens et déclare que ce fut un immense privilège de les représenter pendant les huit dernières années. Il veut souligner le travail de l'ensemble des équipes de l'arrondissement et des autres services. Il salue ses trois collègues qui se présentent aux élections comme maires d'arrondissement, il leur souhaite bonne chance et une bonne campagne. Enfin, il veut remercier chaleureusement sa collègue du district de Maisonneuve-Longue-Pointe, madame Laurence Lavigne Lalonde, avec qui il a travaillé depuis huit ans en étroite collaboration et lui souhaite bonne chance pour les élections de novembre.

Madame Laurence Lavigne Lalonde veut remercier à son tour son collègue Éric Alan Caldwell avec qui elle a beaucoup travaillé et qui lui a appris beaucoup de choses sur la vie politique au début de son premier mandat. Elle profite de l'occasion aussi pour remercier ses autres collègues élu(e)s.

Madame Suzie Miron, conseillère du district de Tétreaultville, souligne la journée internationale des aînés qui a eu lieu la semaine dernière. Elle rappelle le parcours des aînés qui a été inauguré sur la rue de Marseille l'été dernier. Elle annonce le nouveau nom de la maison de la culture Mercier qui deviendra la maison de la culture du village de la Longue-Pointe. Elle rappelle que ce village, fondé en 1665, a été détruit lors de la construction du pont tunnel. De plus, l'édifice du centre communautaire de Mercier-Est sera nommé en l'honneur de madame Nicole Larrivée-Boudreau, instigatrice de l'organisme le Chez-Nous de Mercier-Est et conseillère municipale de 1986 à 1994. Enfin, elle remercie ses collègues élu(e)s, le personnel administratif et les citoyens de Tétreaultville de lui avoir fait confiance, elle espère pouvoir poursuivre son mandat.

Période de questions des citoyens sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour et d'ordre général.

La période de questions débute à 19 h 38.

Monsieur Serge Villandré, directeur d'arrondissement, fait la lecture des questions reçues.

Jeannine Guertin J'aimerais savoir à quel stade est rendu le dossier 20259936 concernant la demande pour un dos d'âne sur la rue Pierre-Tétreault entre les rues Sentennes et De Grosbois

Nicole Loubert Un petit avion circule en boucle au-dessus de nos têtes pendant une heure, deux heures, voire toute la journée et ce depuis le printemps. Nous pensons à un avion qui donnerait des cours de pilotage. Le moteur est bruyant avec un son agressant. L'arrondissement pourrait-elle approfondir le sujet et aider ses citoyens en faisant des représentations auprès de l'aviation civile ?

- Louis Langelier
- Le « secteur concerné » lors du vote de la résolution sur le projet particulier PP27-0303 (Grace Dart) comprenait 6 zones, dont la zone 0020. Or, cette zone 0020 qui s'étend, grossièrement, de la rue Sherbrooke à l'avenue Beaubien comprend des habitations très éloignées du projet et pourtant, avec ses 2306 citoyens habilités à voter, cette zone représentait à elle seule 83 % des 2783 personnes du « secteur concerné ». Les cinq autres zones les plus touchées par ce projet ne comptaient que 477 citoyens habilités à voter. Clairement, les 224 citoyens qui ont signé le registre le 14 septembre ont été victimes d'un déni démocratique. Pourtant, ils représentaient 47 % des cinq autres secteurs, un pourcentage bien au-dessus de la proportion prévue à l'article 153 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. La présence de cette immense zone 0020 a donc rendu toute contestation impossible. Je souhaite donc que le conseil fasse en sorte qu'elle soit rapidement découpée en trois; c'est une simple question de démocratie.
- Daniel Benatar
- Bonjour, La présence de la zone 0020 dans le secteur concerné lors du vote dans le projet Grace Dart le 14 septembre dernier a écrasé la voix des résidents des 5 autres zones. La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités vise un découpage d'arrondissements équitable, mais elle ne dit rien des zones qu'ils contiennent. Cette même intention de découpage équitable devrait se retrouver dans le zonage d'arrondissement. Hélas, ce n'est manifestement pas le cas ici. La présence de cette immense zone a rendu toute contestation impossible malgré la mobilisation de 224 citoyens à proximité du projet. Cette zone 0020 devrait être subdivisée en trois, par exemple de la façon suivante : De Rodolphe-Matthieu à Alexis-Contant, de Chouinard à Le Breton, de Renty à Pierre-Chevrier. Nous attendons une réponse rapide et positive du conseil pour rééquilibrer le zonage et permettre l'expression d'une véritable démocratie municipale dans cette partie de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
- Chantal Rolland
- Cette question ne se réfère pas à votre ordre du jour. Comme on n'a pas donné suite à ma plainte pour nuisance sonore logée à la ville le 24 mai 2021, je veux savoir pourquoi on n'a pas mis les ressources nécessaires pour réparer le sonomètre de la ville ou pour engager des inspecteurs. Après mes suivis à la ville le 21 juin, les 9 et 10 août 2021, j'ai appris qu'on n'avait pas pris en charge ma requête et que le sonomètre est brisé. Je subis les nuisances sonores de mon voisin qui fait marcher une thermopompe de piscine très bruyante.
- Résident Sicard
- Bonjour, depuis l'ouverture du refuge temporaire dans l'ancien YMCA plusieurs incivilités ont été notées par les résidents de notre ruelle (rue Sicard). Seringues souillées dans le parc Théodore, fouille dans les véhicules de nuit et cris de personnes ayant des problèmes de santé mentale. Un voisin a fait installer des caméras parce qu'une personne s'est introduite de nuit dans sa cour. Nous aimerions savoir si : 1- Des rencontres de sensibilisation sont prévues auprès des usagers afin de les sensibiliser à la dynamique familiale de quartier et au bon vivre ensemble. 2- A moyen terme, il est prévu de transférer ce refuge vers un autre secteur de la ville ? En effet, il semble qu'en dépit de tous les problèmes liés à la criminalité dans le quartier, la Ville de Montréal a cherché à ajouter aux bénéficiaires des ressources en santé mentale et toxicomanie du quartier, les bénéficiaires qui auparavant étaient établis au centre-ville.
- Guylaine Laroche
- Depuis la modification de trajet de l'autobus 32, le 21 septembre 2020, l'intersection Lacordaire/de Jumonville est devenue une des plus dangereuses du quartier. Alors que les autobus effectuent un virage, plus de 180 fois par jour à cette intersection (où il y a 4 panneaux d'arrêts), lesdits autobus 32 surgissent ne donnant que quelques secondes aux cyclistes, piétons, automobilistes venant de l'autre rue pour les apercevoir. À quand le retour du trajet Cadillac/ Turenne où, aux intersections, on voyait venir l'autobus de loin car il roulait le long du parc Pierre-Bédard où il n'y a pas de résidences? Les résidents du quartier en sont témoins à tous les jours: le tronçon de la rue Lacordaire (entre de Jumonville et Turenne) est trop étroit: 2 autobus 32 peuvent difficilement se croiser. La plupart du temps, un autobus se met en retrait pour laisser passer celui qui vient de l'autre sens, ce qui rend ce tronçon dangereux. Doit-on attendre un malheureux accident pour agir?

- Olivier Quirion-Deslauriers Question pour Madame Boivin-Roy. Pourquoi vouloir défaire les 3 km d'axe cyclable de la rue Marseille pourtant jugé sécuritaire et surtout nécessaire par ses usagers ? Ce lien cyclable est la seule alternative sécuritaire est-ouest à la piste cyclable de la rue Notre-Dame pour les déplacements entre la rue Viau et la rue Cadillac. Il semble logique de conserver cette piste pour relier les différents arrondissements tout en valorisant le transport actif.
- Gabrielle Carrière Piste cyclable de Marseille, Mme Boivin-Roy : Madame Boivin-Roy, ayant vous-même voté en faveur de l'aménagement d'une piste cyclable sur de Marseille, probablement par soucis pour la sécurité des citoyens et par soucis de l'environnement, pourquoi cherchez-vous actuellement à faire démanteler cette installation essentielle pour les citoyens ?
- Anne-Gaëlle Habib Bonjour, voici l'été qui tire à sa fin et malheureusement, rien n'a encore été mis en place pour diminuer la vitesse sur les rues Radisson et Des Groseillers. Nous avons pourtant proposé de nombreuses possibilités rapides à mettre en place et de plus, peu coûteuses. Quand allez-vous mettre en place des incitatifs ? Combien de temps devons-nous faire ce travail à votre place en plaçant illégalement des poteaux orange? Quand allez-vous prendre vos responsabilités ?
- Jacinthe Roy Ma question vise le rétablissement de l'autobus 32 dans son trajet original de la rue Turenne. À plusieurs reprises nous avons fait la demande d'avoir les différents documents qui ont été présentés par l'école affichant la demande de modifier le trajet. Pourtant notre demande est simple et le document devrait nous avoir été acheminé depuis longtemps. Pourquoi attendons-nous toujours ? De plus, nous avons été plus de 250 signataires à demander le rétablissement de l'autobus 32 à son trajet original et je pense que notre pétition vaut bien la dite lettre qui soit dit en passant n'a jamais été vu par personne. Qu'en pensez-vous monsieur le maire? Merci de répondre à ma question.
- Shanti Larochelle Madame Boivin Roy, en lien avec votre correspondance concernant le REV de Marseille que vous promettez de procéder au démantèlement soit des deux pistes cyclables, soit minimalement d'une piste cyclable (vos dires)... j'aimerais connaître votre moyen d'assurer la sécurité des cyclistes de toutes les tranches d'âge (on en voit de très jeunes, en passant par écoliers et adultes, jusqu'à beaucoup moins jeunes) qu'on y croise régulièrement ? L'axe cycliste qu'on trouve sur de Marseille et une belle complémentarité est-ouest du REV Souigny afin de prolonger son trajet en toute sécurité contrairement à des rues comme Sherbrooke, pour ne nommer que celle-là... Merci !
- Eveline-Denise Dupuis PARCOURS DE L'AUTOBUS 32 de Jumonville / Lacordaire Monsieur Pierre Lessard-Blais, Comme en fait foi les documents déposés par madame Karine Boivin-Roy dans ce dossier, le parcours du circuit de l'autobus 32 a été modifié récemment (début été 2021) sans tenir compte des préoccupations des résidents de ce quartier, et du respect du processus démocratique dans la prise de décision. Monsieur Blais, pouvez-vous envisager la possibilité de refaire les devoirs dans ce dossier en mettant en place le processus des règles de l'art démocratique dans cette affaire, comme il se doit au Québec, en réévaluant la décision en faveur du plus grand nombre ? Merci d'avance.
- Isabelle Lemoyne Après plusieurs courriels et appels à Mme Suzie Miron (toujours sans réponse) j'aimerais savoir quand une lumière sera installée à l'intersection Honoré-Beaugrand et Souigny. J'ai contacté 311 et le CN et tous m'indiquent être au courant de la dangerosité de l'intersection mais rien n'est fait. La construction de 2 immeubles à condo entraînera un achalandage accru d'ici les prochains mois et je considère qu'après 1 décès (en mai 2021) il est temps de protéger notre communauté. Si Pointe-Aux-Trembles peut gérer la voie ferrée avec des lumières, pourquoi ne pouvons-nous pas faire la même chose ?
- Jean-Sébastien Guénette Monsieur le Maire, Mon garçon de 11 ans, Antoine, s'est fait agressé vendredi dernier pendant qu'il attendait son autobus sur la rue Sherbrooke par un usager très agressif du Royal Versailles, au point où il a dû courir pour se réfugier dans le métro et aller rattraper son

autobus de l'autre côté de l'autoroute 25. Et depuis ce matin, il fait un immense détour dans le quartier pour éviter de passer à proximité du Royal Versailles. Avant de mettre une pancarte « À vendre » sur notre maison pour aller vivre dans une banlieue plus sécuritaire, pouvez-vous dire à Antoine ce que vous allez faire concrètement et à court terme pour que celui-ci retrouve le sentiment de sécurité qu'il avait dans son quartier?

Leila Hamza

Le boulevard Langelier a été réduit à 2 voies (avant il était à 3 voies) de Sherbrooke à Belanger ce qui cause beaucoup de trafic donc retard et surtout pollution atmosphérique. 1 des 2 voies est réservée aux autobus de 6h30 à 9h30, le reste de la journée, les voitures stationnent et les vélos y circulent très rarement. Bref tout le monde se retrouve sur 1 voie (bus, voitures voulant tourner à droite, à gauche et tout droit). Qu'allez-vous faire pour améliorer cette situation ? À partir de Belanger, il y a 3 voies dont 1 voie réservée aux bus, C'est fluide et agréable. Pouvez-vous faire la même chose sur le tronçon problématique? Merci

Laurence Gélinas

Madame Boivin-Roy, je suis très déçue de votre discours intolérant envers les personnes en situation d'itinérance, indigne de votre fonction d'élue. Les personnes en situation d'itinérance sont avant tout des PERSONNES, des êtres humains. Ma question : quelle est VOTRE solution à l'augmentation de l'itinérance causée, entre autres, par la pandémie et la crise du logement ? Si vous êtes élue, allez-vous vraiment forcer le CIUSSS à démanteler une ressource qui vient en aide à des dizaines de personnes pour aller déplacer tous ces gens ailleurs, sans régler le problème ?

Marie-Ange Charbonneau

Monsieur le maire, c'est sûr que l'arrivée de personnes itinérantes a causé du remous dans notre petit quartier tranquille, mais je veux quand même dire que je crois qu'il est nécessaire de faire tout ce qu'on peut pour aider ces pauvres gens. Je vois qu'il y a du financement de plus pour les organismes, quels services ça va permettre de plus ?

Sergio Joao

Ma question s'adresse au Maire et à la conseillère municipale des quartiers concernés. Les quartiers Radisson et St-Donat vivent une crise en lien avec la sécurité des résidents mais aussi une de confiance envers les institutions publiques. Une première rencontre, très bénéfique pour tous, a eu lieu le 30 septembre avec des intervenants du milieu et des résidents; toutefois, plusieurs ont remarqué l'absence apparente de nos élus municipaux. Depuis le dernier conseil municipal, j'aimerais savoir si les élus de l'arrondissement sont allés à la rencontre des personnes en situation d'itinérance ET à la rencontre des citoyens pour parler de cohabitation ? Pouvez-vous partager quelques-unes de vos réflexions/conclusions et votre vision à court terme, d'ici le prochain mois, pour apaiser cette crise sociale ?

Francine Côté

Je tenais aujourd'hui à m'adresser à mes élus municipaux afin de porter une voix citoyenne concernant la piétonisation de la rue Ontario. Cet été, nous avons eu une magnifique rue piétonne et les gens ont été au rendez-vous. Avec la COVID, ça a vraiment fait du bien de pouvoir avoir des espaces de rencontre. Par contre, c'est vraiment dommage que la saison estivale se soit terminée aussi rapidement et qu'on ait démantelée la rue après la fête du travail. En plus, pour les résidents qui habitent à l'ouest de Nicolet, on aurait aimé également profiter d'une rue piétonnisée. Mes questions sont donc les suivantes: L'an prochain, allons-nous planifier une piétonisations qui s'échelonne sur davantage de semaines ? Est-ce que le projet sera étendu vers l'ouest de la rue Ontario? Est-ce qu'on peut envisager étendre la piétonisation à l'Est de Pie-IX ?

Christian Marcotte

Bonjour, nous avons beaucoup parlé des problèmes à la station de Métro Radisson directement liés à l'ouverture du refuge temporaire Royal Versailles. Un autre problème s'est aussi développé à l'édicule Nord-Ouest de la station de Métro Langelier. Un campement sauvage s'y est installé avec consommation d'alcool, de drogues et cigarettes adjacents aux accès. À quelle date allez-vous prendre action et procéder au démantèlement de ce campement sauvage et qui est responsable du suivi de ce dossier ?

Sylvain Bolduc

Sachant que les lots 1 111 438 et 1 111 495 sont déjà utilisés à des fins de parc et sont situés à moins de 75 mètres des lots concernés (4 932 731 & 5 923 540), pourquoi choisir des lots enclavés entre des maisons unifamiliales où tous ont déjà leur propre espace vert dans ce secteur ? Il est connu et documenté que ce genre de parc cause des

maux aux citoyens adjacents, comme le parc situé entre Taillon et Jacques-Porlier à la hauteur de Forbin-Janson (lot 1 298 058). De plus, si tel est le vrai désir de créer des espaces verts, pourquoi les lots (1 712 374, 1 712 375 et 1 712 377), situés juste en face des lots concernés, n'ont-ils pas été intégrés au projet ?

La période de questions se termine à 20 h 51.

Le maire explique que puisque le nombre de questions posées sur le même sujet a été limité à trois, tel que le permet le Règlement de régie interne, les questions des personnes suivantes n'ont pas été lues :

Trajet de la ligne d'autobus 32 sur boulevard Lacordaire – Christine Paquette, Damian Angeles, Julianne Angeles-Paquette, Marie-Laurence Angeles, Frédérique-Emmanuelle Lessard et Hilel Hamadache.

Il remercie les citoyens d'avoir posé leurs questions.

CA21 27 0285

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

CA21 27 0286

Motion en faveur de la nomination des lieux suivants sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve : « parc Henry-Morgentaler », « parc Francine-Léger », « maison de la culture Madame Bolduc », « maison de la culture du village de la Longue-Pointe » et « édifice Nicole-Larivée-Boudreau ».

ATTENDU que le comité local de toponymie est mandaté pour recommander au comité de toponymie de la Ville de Montréal des gestes de reconnaissance à poser et aider à les mettre en Suvre sur son territoire;

ATTENDU que la toponymie d'une ville a une forte teneur symbolique puisqu'elle permet de témoigner de l'implication d'une personne, voire d'une communauté entière, à son édification, qu'elle permet également de commémorer des marqueurs identitaires, historiques et patrimoniaux dans la dénomination de lieux publics et fréquentés par de nouvelles générations de citoyen(ne)s;

ATTENDU que des personnes ont consacré leur vie pour faire avancer, dans le contexte montréalais, québécois et canadien, les droits des femmes en matière de santé, la valorisation de la médecine familiale, l'entraide de la communauté;

ATTENDU que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a été le berceau de cliniques destinées aux familles et à la santé des femmes et la toponymie de l'arrondissement devrait inscrire en ses espaces publics que l'histoire du libre-choix au Québec et au Canada s'est écrite sur son territoire, ainsi que celle de ses mouvements sociocommunautaires et culturels;

ATTENDU que le comité local de toponymie de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve s'est réuni le 30 septembre 2021 et a procédé aux six recommandations suivantes, selon une décision unanime de ses membres;

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

Que l'actuel parc De Beaujeu situé à l'intersection de la rue Lepailleur et de la place De Beaujeu soit renommé « parc Henry-Morgentaler ».

Que l'actuel parc de Rouen-Bennett situé sur la rue de Rouen entre les avenues Bennett et Letourneux ainsi que l'allée qui y est située, soit renommés « parc Francine-Léger » et « allée Francine-Léger ».

Que l'actuelle maison de la culture Maisonneuve située au 4200, rue Ontario Est soit nommée « maison de la culture Madame Bolduc ».

Que l'actuelle maison de la culture Mercier située au 8105, rue Hochelaga soit nommée « maison de la culture du village de la Longue-Pointe ».

Que le bâtiment situé au 7958, rue Hochelaga, soit celui qui loge l'organisme le Chez-Nous de Mercier-Est, reçoive le nom de « bâtiment Nicole Larivée-Boudreau » qui a contribué à sa fondation.

Que les noms suivants, à la demande du comité local de toponymie, soient ajoutés à la banque de toponymie provisionnelle de la Ville pour future évaluation et attribution à des voies, des lieux ou des édifices de l'arrondissement : Michèle Lalonde, Michelle Tisseyre, Rita Lafontaine, Lise Payette et Fernand Ouellette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

CA21 27 0287

Accorder une contribution financière additionnelle non récurrente de 51 938 \$ à l'organisme L'Anonyme U.I.M. pour continuer le travail de la brigade d'intervention en sécurité urbaine autour du refuge Royal Versailles, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine 2021. Approuver la convention addenda et affecter une somme de 51 938 \$ provenant des surplus de l'arrondissement à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'approuver la convention addenda entre la ville de Montréal et l'organisme L'Anonyme U.I.M pour continuer le travail de la brigade d'intervention en sécurité urbaine autour du refuge Royal Versailles, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine « Tandem ».

D'accorder une contribution financière de 51 938 \$ et d'affecter cette somme provenant des surplus de l'arrondissement à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1206243011

CA21 27 0288

Approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de madame Lorraine Martel et de monsieur Serge Séguin, pour une période additionnelle de trois (3) ans, à compter du 1^{er} novembre 2021, des locaux d'une superficie totale de 78,97 m², situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 6761, rue Beaubien Est, à des fins d'activités communautaires et de loisir, pour un loyer total de 40 458,72 \$, non taxable.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de madame Lorraine Martel et monsieur Serge Séguin, pour une période additionnelle de trois (3) ans, à compter du 1^{er} novembre 2021, des locaux d'une superficie totale de 78,97 m², situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 6761, rue Beaubien Est, à des fins d'activités communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 40 458,72 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1215372008

CA21 27 0289

Approuver la convention de renouvellement de bail par lequel l'arrondissement prolonge de trois (3) ans et deux (2) mois la location d'un espace de 504,49 m², situé aux 7958-7962, rue Hochelaga, à l'organisme « Le Chez-Nous de Mercier-Est » pour un loyer total de 71 317 \$, avant les taxes.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention de renouvellement de bail par lequel l'arrondissement prolonge de trois (3) ans et deux (2) mois la location d'un espace de 504,49 m², situé aux 7958-7962, rue Hochelaga, à l'organisme « Le Chez-Nous de Mercier-Est » pour un loyer total de 71 317 \$, avant les taxes.

D'imputer cette sommes conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1214545002

CA21 27 0290

Approuver la convention de renouvellement de bail par lequel l'arrondissement prolonge de deux (2) ans la location d'un espace de 365,69 m² situé au 7962, rue Hochelaga, à l'organisme « Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal » (PITREM), pour un loyer total de 71 244 \$, avant les taxes.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la convention de renouvellement de bail par lequel l'arrondissement prolonge de deux (2) ans la location d'un espace de 365,69 m² situé au 7962, rue Hochelaga, à l'organisme Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM), pour un loyer total de 71 244 \$, avant les taxes.

D'imputer cette sommes conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financier ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1214545003

CA21 27 0291

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue du Centre de services scolaire de Montréal, pour une période additionnelle d'un (1) an, à compter du 1^{er} juillet 2021, l'immeuble situé au 1905, rue de Cadillac à Montréal, Centre Guybourg, d'une superficie d'environ 1 896,06 m², à des fins communautaires et sportives, pour un loyer total de 206 743,17 \$, non taxable.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue du Centre de services scolaire de Montréal, pour une période additionnelle d'un (1) an, à compter du 1^{er} juillet 2021, l'immeuble situé au 1905, rue de Cadillac à Montréal, Centre Guybourg, d'une superficie d'environ 1 896,06 m², à des fins communautaires et sportives, pour un loyer total de 206 743,17 \$, non taxable.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1216025011

CA21 27 0292

Attribuer à Momentum Consultants en Transport un contrat de gré à gré de 56 303,26 \$, taxes incluses, afin de réaliser une étude de besoins pour une gare d'autobus intermodale dans l'aire TOD Radisson (2021-036-GG) et affecter une somme de 61 933,59 \$, taxes incluses, provenant du surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'attribuer à Momentum Consultants en Transport un contrat de gré à gré de 56 303,26 \$, taxes incluses, afin de réaliser une étude de besoins pour une gare d'autobus intermodale dans l'aire TOD Radisson (2021-036-GG).

D'affecter une somme totale de 61 933,59 \$, taxes incluses, provenant des surplus de l'arrondissement, comprenant le contrat attribué à Momentum Consultants en Transport, les contingences, les incidences et les déboursés, le cas échéant.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1218131004

CA21 27 0293

Attribuer à Services Infraspéc inc., un contrat de 445 010,74 \$, taxes incluses, pour les services de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour une durée approximative de vingt-sept (27) mois, conformément aux documents d'appel d'offres public 21-18813.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à Services Infraspéc inc. un contrat de 445 010,74 \$, taxes incluses, pour des services de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une durée approximative de vingt-sept (27) mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18813 (lot 3).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1219255003

CA21 27 0294

Augmenter l'enveloppe budgétaire des contingences du contrat de la compagnie Rainville et Frères inc., d'un montant de 459 900 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation du projet de la réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment de la maison de la culture Maisonneuve, majorant la dépense totale de 1 839 482,44 \$ à 2 299 382,44 \$ - Appel d'offres public 2021-007-P.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'augmenter l'enveloppe budgétaire des contingences du contrat avec la compagnie Rainville et Frères inc., d'un montant de 459 900 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation du projet de la réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment de la maison de la culture Maisonneuve, majorant la dépense totale de 1 839 482,44 \$ à 2 299 382,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2021-007-P.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1215991003

CA21 27 0295

Affecter une somme totale de 400 000 \$ de la réserve pour fins de parcs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de financer la mise en place d'équipes additionnelles d'employés cols bleus pour la réalisation des projets de plantation d'arbres à la Division des parcs et de l'horticulture de la Direction des travaux publics, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'affecter une somme totale de 400 000 \$ de la réserve pour fins de parcs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de financer la mise en place d'équipes additionnelles d'employés cols bleus pour la réalisation des projets de plantation d'arbres à la Division des parcs et de l'horticulture de la Direction des travaux publics, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1218730004

CA21 27 0296

Payer la somme de 61 869,75 \$ plus intérêts et indemnité additionnelle de 19 677,88 \$, pour un total de 81 768,03 \$ en paiement du jugement rendu le 14 septembre 2021 à l'ordre Crochetière Pétrin en fidéicommiss dans le cadre de la poursuite intentée par Construction Continuum inc. contre la Ville de Montréal, réserver une somme maximale 7 500 \$ en paiement des états de frais et autoriser le Service des affaires juridiques à signer les documents pertinents.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De payer la somme de 61 869,75 \$ plus intérêts et indemnité additionnelle de 19 677,88 \$, pour un total de 81 768,03 \$ en paiement du jugement rendu le 14 septembre 2021 à l'ordre de Crochetière Pétrin en fidéicommiss et réserver une somme maximale de 7 500 \$ en paiement des états de frais dans le cadre de la poursuite intentée par Construction Continuum inc. contre la Ville de Montréal.

D'autoriser le Service des affaires juridiques à signer les documents pertinents afin de clore le dossier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1213264019

CA21 27 0297

Autoriser un virement budgétaire de 33 000 \$ net de ristourne de taxes, du Programme d'apaisement de la circulation vers le Programme d'acquisitions d'équipements, pour l'achat de mobilier urbain de la Promenade Sainte-Catherine dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'autoriser un virement budgétaire de 33 000 \$ net de ristourne de taxes du Programme d'apaisement de la circulation vers le Programme d'acquisitions d'équipements pour l'achat de mobilier urbain de la Promenade Sainte-Catherine dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1216223007

CA21 27 0298

Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de procéder à la création de deux nouvelles zones de catégorie d'usage E.1(1) pour les lots 1 878 177, 4 932 731 et 5 283 540 (01-275-142).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de procéder à la création de deux nouvelles zones (775 et 776) ayant comme catégorie d'usage E.1(1) - Parcs et espaces verts, pour les lots 1 878 177, 5 283 540 et 4 932 731 (01-275-142), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de procéder à la création de deux nouvelles zones (775 et 776) ayant comme catégorie d'usage E.1(1) - Parcs et espaces verts, pour les lots 1 878 177, 5 283 540 et 4 932 731 (01-275-142).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1217499005

CA21 27 0299

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances (RCA20-27001) afin de préciser l'obligation d'entretenir le domaine public adjacent, ainsi que d'ajouter les termes « sable et gravier » aux nuisances énumérées à l'article 6 (RCA20-27001-1).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances (RCA20-27001) afin de préciser l'obligation d'entretenir le domaine public adjacent, ainsi que d'ajouter les termes « sable et gravier » aux nuisances énumérées à l'article 6 (RCA20-27001-1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1219255002

CA21 27 0300

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) permettant la création des zones 0773 et 0774 (01-275-140).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 août 2021;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé et adopté à la même séance;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU la tenue, du 17 au 31 août 2021, d'une consultation écrite à l'égard du présent projet de règlement, conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021 et l'adoption d'un second projet de règlement le 7 septembre 2021.

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet de règlement n'a été reçue en temps opportun.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) permettant la création des zones 0773 et 0774 (01-275-140).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1215092002

CA21 27 0301

Déposer le certificat des résultats du registre tenu le 16 septembre 2021 pour le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à introduire un minimum d'étages autorisés et à modifier le taux d'implantation au sol (RCA21-27001-1) (Zone 0671).

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du certificat des résultats du registre tenu le 16 septembre 2021 pour le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à introduire un minimum d'étages autorisés et à modifier le taux d'implantation au sol (RCA21-27001-1) (Zone 0671).

40.04 1216238001

CA21 27 0302

Déposer le certificat des résultats du registre tenu le 14 septembre 2021 pour le projet particulier PP27-0303 autorisant la démolition d'une partie du bâtiment et le redéveloppement de l'immeuble situé au 6085, rue Sherbrooke Est (site de l'ancien hôpital Grace Dart).

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du certificat des résultats du registre tenu le 14 septembre pour le projet particulier PP27-0303 autorisant la démolition d'une partie du bâtiment et le redéveloppement de l'immeuble situé au 6085, rue Sherbrooke Est (site de l'ancien hôpital Grace Dart).

40.05 1215378001

CA21 27 0303

Déposer le certificat des résultats du registre tenu le 14 septembre 2021 pour le projet particulier PP27-0304 autorisant la démolition du bâtiment et le redéveloppement de l'immeuble situé au 4500, rue Hochelaga.

Le maire, monsieur Pierre Lessard-Blais, ayant déclaré un intérêt pécuniaire général, s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs de densification du secteur préconisé par le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD) ainsi que par le Plan d'urbanisme (PU);

CONSIDÉRANT que le projet prévoit la construction sur site de plus de 160 logements sociaux en plus d'une offre diversifiée de logements abordables;

CONSIDÉRANT que le projet propose une mixité de fonctions en intégrant des composantes commerciales et des espaces à caractère institutionnel et communautaire à un projet résidentiel;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit la cession, à des fins d'aménagement d'un parc, d'un terrain d'une superficie de 10 % du site;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit l'aménagement d'une trame de sentiers piétons/cyclistes connectée à un réseau plus large en planification;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit l'aménagement d'espaces extérieurs accessibles au public et de parcours piétons contribuant à l'animation et à l'appropriation des lieux par les citoyens;

CONSIDÉRANT que le projet intègre des éléments constituant une plus value substantielle sur le plan environnemental dont une boucle énergétique et un programme de géothermie;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'adoption du projet particulier PP27-0304, les personnes habiles à voter du secteur concerné ont demandé que le projet soit soumis à un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT que le projet pourra être revu afin de mitiger les impacts négatifs sur le milieu et de favoriser une intégration optimale;

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

Que les membres du conseil prennent acte du dépôt du certificat des résultats.

Que le conseil d'arrondissement retire la résolution CA21 27 0275 autorisant le projet particulier PP27-0304.

Que l'arrondissement travaille avec le promoteur pour réviser le projet en fonction des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique.

Que l'arrondissement demande au comité Jacques-Viger d'étudier diligemment le projet révisé, sachant que l'intention de l'arrondissement est de demander au conseil municipal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir une consultation publique sur celui-ci, en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (C-11.4).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.06 1215378002

CA21 27 0304

Adopter le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0309 modifiant le projet particulier PP27-0262 en vue de permettre l'usage « débits de boissons alcooliques », complémentaire à un studio de production (tournage devant public), ainsi que des projections extérieures de métrages sur le bâtiment industriel situé au 500, rue Alphonse-D.-Roy.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02 27009),

Le premier projet de résolution autorisant le projet particulier PP27-0309 modifiant le projet particulier PP27-0262 en vue de permettre l'usage « débits de boissons alcooliques » complémentaire à un studio de production (tournage devant public), ainsi que des projections extérieures de métrages sur le bâtiment industriel situé au 500, rue Alphonse-D.-Roy (lots 3 636 041 et 3 364 507 du cadastre officiel du Québec), et ce, malgré les dispositions apparaissant à l'article 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

La résolution CA19 27 0061 autorisant le projet particulier PP27-0262 est modifiée par l'ajout des articles suivants :

1.1. L'usage « débit de boissons alcooliques » comme usage complémentaire à un studio de production est autorisé dans le bâtiment (lots 3 636 041 et 3 364 507 du cadastre officiel du Québec);

1.2. La projection extérieure de métrages sur la façade ouest du bâtiment (lots 3 636 041 et 3 364 507 du cadastre officiel du Québec) est autorisée, à la condition suivante :

-les spectateurs assis sur ou à l'intérieur d'un véhicule motorisé sont interdits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1215092006

CA21 27 0305

Autoriser en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), l'installation d'un café-terrasse rattaché à un débit de boissons alcooliques situé au 3971, rue Ontario Est, à l'angle nord-est de l'avenue Charlemagne.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), l'installation sur le domaine public d'un café-terrasse rattaché à un débit de boisson alcoolique situé au 3971, rue Ontario Est, à l'angle nord-est de l'avenue Charlemagne, selon les dispositions, les autorisations et les conditions suivantes :

- Le café-terrasse peut être situé dans le prolongement d'une voie publique où est autorisée, comme catégorie d'usages principale, une catégorie de la famille « habitation »;
- Le café-terrasse doit être situé à un minimum de 20 mètres d'une limite de zone où est autorisée, comme catégorie d'usages principale, une catégorie de la famille « habitation »;
- La superficie du café-terrasse ne peut pas excéder 50 % de la superficie occupé par l'établissement au niveau duquel le café-terrasse se rattache;
- Le café-terrasse situé sur le domaine public, reste assujéti à l'obtention d'un permis d'occupation périodique du domaine public.

Toute disposition incompatible avec les dispositions contenues dans la présente résolution ne s'applique pas. Toute autre disposition compatible continue de s'appliquer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1217562008

CA21 27 0306

Modifier le secteur SRRR 23 par l'agrandissement de la zone de stationnement sur rue réservée aux résidents de l'avenue Valois, entre les rues de Rouen et Ontario Est.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De modifier le secteur SRRR 23 par l'agrandissement de la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents de l'avenue Valois, entre les rues de Rouen et Ontario Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1212448006

CA21 27 0307

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 août 2021.

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 31 août 2021.

60.01 1213264018

Période de questions des membres du conseil.

Madame Karine Boivin Roy, conseillère du district de Louis-Riel, aimerait savoir pourquoi le registre concernant le projet particulier PP27-0303 (site de l'ancien hôpital Grace Dart) s'est tenu en présence alors que le 23 septembre dernier, un avis public a paru dans l'arrondissement du Sud-Ouest pour la tenue d'un registre en mode virtuel.

De plus, elle voudrait savoir pourquoi la lettre du comité d'établissement dans le dossier du circuit de l'autobus 32 n'a pas été transmise aux citoyens, alors qu'ils la demandent depuis un an.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 21 h 15.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 22 novembre 2021.